



RAPPORT DE LA

Commission des investissements régionaux (Colnv)

CHARGÉE D'Étudier le/LA

53-2025-DISREN

Demande de crédit de CHF 253'188 pour la 2e étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 6 mai 2025 dans les locaux de la Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de Gérard Produit - responsable politique de la Mobilité, Frédéric Mani – Président, Boris Mury - Secrétaire général et de Mme Carine Bignon, Déléguée à la Mobilité, qu'elle remercie de leur disponibilité et pour les réponses détaillées qu'ils ont fournies en réponse à nos question.

La Commission, quant à elle, était composée des membres présents suivants : Madame Marinella Page (Bursins) et Messieurs Pascal Colombo (Genolier), Frédéric Guilloud (Arzier – Le Muids) et Christian Arnoux (Eysins).

Madame Danielle Collomb (Tartegnin) et Monsieur Antoine Nicolas (Begnins) étant excusés.

Contexte

La Route Suisse ou RC1, axe routier majeur de l'arc lémanique et du district de Nyon a déjà subi plusieurs étapes de requalification dans l'optique, entre autres, de fournir à la population une route correspondant aux exigences actuelles en termes de bruit, de sécurité et de mobilité douce. Ceci, à terme, de manière continue entre Mies et Perroy.

Ce préavis s'inscrit donc dans la continuité des projets déjà réalisés sur cet axe et fait partie de la mesure 12-16 du projet d'agglomération du Grand Genève PA2.

Il couvre, sur le territoire nyonnais, le tronçon entre la rivière de l'Asse et la limite communale de la commune de Prangins.

Observations de la Commission

La commission tient à mettre en évidence les points suivants :

- La RC1 a une importance régionale forte, ceci même si la requalification de celle-ci se fait par étapes. Il est important de pouvoir, à terme, avoir une continuité et une cohérence globale de cet axe routier.
- Sur le territoire nyonnais de la commune de Nyon, trois étapes sont prévues :
 - Tronçon Nyon Asse – Prangins (Septembre 2025 - 2027)

- Tronçon Bois-Bougy – Clémenty (2028 - 2030)
- Tronçon Nyon Rive (Clémenty – Asse) (2032 – 2035)

Seul le premier, faisant partie de la mesure 12-16 du projet d’agglomération du Grand Genève PA2 pourra bénéficier des subventions fédérales liées au PA2 dans la mesure où le démarrage des travaux se fera en septembre 2025.

- Le coût du projet, rapporté au mètre linéaire est comparable à celui des projets de requalification déjà réalisés sur cet axe, compte tenu de l’inflation des prix. Typiquement le coût des travaux sur Rolle (préavis 26-2023-DISREN), rapporté au mètre linéaire, était de CHF 5’100 et estimés à CHF 6’000 pour le préavis «nyonnais», soit une augmentation de 18 % pour un projet de typologie et complexité comparable (même si le contexte très urbain de Nyon induit quelques difficultés techniques supplémentaires), ce qui ne paraît pas disproportionné. Il est également à noter que le montant définitif alloué sera effectué après le décompte final du projet.
- La commune de Prangins travaille également sur la requalification du tronçon sur son territoire en coordination avec la commune de Nyon. Cependant, comme elle n’est pas membre de Région de Nyon, elle ne pourra pas bénéficier d’aucun support logistique et financier DISREN de notre association.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission des investissements régionaux recommande, à l’unanimité des membres présents, d’accepter le préavis 53-2025-DISREN du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 53-2025-DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 253’188 (TTC),

ouï le rapport de la Commission ad hoc,

oui le rapport de la Commission des investissements régionaux,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l’ordre du jour,

décide

1. d’accorder le crédit de CHF 253’188 (TTC) pour le financement de la part solidaire DISREN au projet de requalification de la RC1 2e étape en traversée de localité de Nyon.
2. d’imputer le montant total de CHF 253’188 (TTC) sur le compte d’investissement DISREN.

Nyon, le 21 mai 2025

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Christian Arnoux, rapporteur	Signature
Eysins	

Pascal Colombo	Signature
Genolier	
Frédéric Guilloud	Signature
Arzier- Le Muids	
Marinella Page	Signature
Bursins	